

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 MARS 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/03/2026
Date d'affichage de la convocation à la mairie : 10/03/2026
Nombre de conseillers en exercice : 10

L'an deux mille vingt-six, le 03 mars, à 9h, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Hélène GOGA, Maire.

6 Présents : Mme Hélène GOGA, M. Christian RAPIN, M. André DELPONT, M. Eric CARLSBERG, M. Benoit de GUIGNÉ, M. Mathieu VERDIER.

3 absentes excusées ayant donné procuration : Mme Elise AMIET à M. André DELPONT, Mme Charlotte LHUISSET à M. Mathieu VERDIER, Mme Florence JOUNY à M. Christian RAPIN.

1 absent excusé ayant donné procuration : M. Jacques JOUNY à Mme Hélène GOGA

Le quorum est atteint.

M.Christian RAPIN a été désigné secrétaire de séance

1- Approbation de la séance du 03 mars 2026/ délibération 2026/12

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal doit procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

L'approbation ne donne pas lieu à débat. Les membres du conseil municipal ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal.

La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote et approuve le procès-verbal de la séance du 03 mars 2026 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'assemblée.

2- Vote du Compte Financier Unique du budget communal 22400 / délibération 2026/13

Mme le Maire rappelle que le CFU est la nouvelle présentation des comptes locaux qui se substitue au compte administratif (produit par la commune) et au compte de gestion (produit par la trésorerie). Il vise à fournir une information dématérialisée simplifiée

Après avoir répondu aux demandes des conseillers sur la nature de certaines dépenses ou recettes, Mme le Maire quitte la séance.

M. Christian RAPIN désigné président, demande à l'assemblée de bien vouloir approuver les comptes de Mme le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents ou représentés, le CFU 2025 qui se décompose comme suit :

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
Opérations exercice 2025	-1 125 589.81 €	+ 1 112 273.56 €	- 4 316.25 €
Résultats reportés 2024 R002		+ 437 777.34 €	+ 437 777.34 €
TOTAL	-1 1125 589.81 €	+ 1 550 050.90 €	+ 433 461.09 €
<u>INVESTISSEMENT</u>			
Opérations exercice 2025	- 571 111.34€	+ 869 148.92 €	+ 298 037.58 €
Résultats reportés 2024	-321 959.93 €		-321 959.93 €
TOTAL	-893 071.27 €	+869 148.92 €	- 23 922.35 €
Restes à réaliser			
Solde des restes à réaliser			- 165 065.95 €

• Résultat de clôture en fonctionnement à affecter	+ 433 461.09 €
• Solde d'exécution en investissement D001	- 23 922.35 €
• Solde des restes à réaliser :	- 165 065.95 €
• Résultat définitif de l'année 2025/R002	+ 244 472.79 €

3- Affectation du résultat 2025 / délibération 2026/14

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique 2025, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de procéder ainsi à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au budget 22400 comme suit :

Résultat de fonctionnement à affecter :

- résultat de l'exercice 2025	- 4 316.25 €
- résultat reporté exercice antérieur 2024	+ 437 777.34 €
- résultat de clôture à affecter	+ 433 461.09 €

Besoin de financement de la section d'investissement :

- résultat de l'exercice 2025	+ 298 037.58 €
- résultat reporté exercice antérieur 2024	- 321 959.93 €

- résultat comptable cumulé

- dépenses engagées non mandatées	- 301 989.13 €
- recettes investissement non réalisées	+ 136 923.18 €
- <u>solde des restes à réaliser</u>	- 165 065.95 €

Besoin réel de financement

188 988.30 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

- en couverture du besoin réel de financement en <i>investissement</i>	188 988.30 € R/1068
- en excédent reporté à la <i>section de fonctionnement</i>	+ 244 472.79 € R/002

04-Questions diverses

- Le planning des présences au bureau de vote le 15/03/2026 a été transmis

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 09h40

M. le Maire, Benoît de GUIGNÉ

M. Cedric Gil , secrétaire de séance



